ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5L150E34343

15ème legislature

Question N°: 34343	De Mme Sylvie Tolmont (Socialistes et apparentés - Sarthe)				Question écrite
Ministère interrogé > Culture			Ministère attributaire > Culture		
Rubrique >arts et spectacles				Analyse > Soutien aux attachés de presse dans le cadre de la crise économique et sanitaire.	
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le devenir du métier d'attaché de presse. Maillons essentiels de la chaîne culturelle, ceux-ci sont les porte-voix de la création artistique, qu'ils promeuvent dans toute sa diversité, et participent à la réussite d'établissements culturels, de festivals ou encore de labels. Totalement dépendants des artistes qu'ils représentent, lesquels souffrent également, dans leur très grande majorité, d'un arrêt de leur activité, les attachés de presse sont aujourd'hui en grande difficulté. Toutefois, ils semblent complètement oubliés des dispositifs de soutien et des aides mises en place par l'État afin de faire face à la crise économique actuelle. En effet, malgré une perte moyenne de 70 % de leur chiffre d'affaires comparativement à l'année 2019, les attachés de presse ne sont pas éligibles au fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants et entrepreneurs. Un tel manque de considération à l'égard des difficultés qu'ils rencontrent est d'autant plus incompréhensible que l'espoir d'un regain de leur activité a été anéanti par la seconde vague épidémique et le reconfinement de la population. Si nombre de secteurs subissent les conséquences de la pandémie de covid-19, la situation du monde culturel est particulièrement alarmante et il est du devoir des pouvoirs publics d'accompagner tous les acteurs qui le compose, sans exception. Dès lors, l'intégration des attachés de presse au fonds de soutien précédemment cité, avec effet rétroactif sur les mois de juillet, août et septembre 2020 a minima, semble être une absolue nécessité pour éviter toute situation potentiellement catastrophique. En outre, ceux-ci demandent légitimement la création d'une aide spécifique à leur métier, ainsi que leur reconnaissance effective par le Centre national de la musique, leur permettant ainsi d'accéder aux groupes de travail de l'établissement en question pour défendre leurs positions. Aussi, elle souhaite connaître ses intentions en la matière afin d'apporter tout le soutien nécessaire à l'ensemble des attachés de presse.